

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Maison de la faune sauvage et de la nature

ZA Sainte Colombe

04660 Champtercier

Tél. : 04.92.31.02.43 – Fax : 04.92.32.28.39 – mél : fdc04@chasseurdefrance.com

AIDE-MEMOIRE

DESTINE AUX CANDIDATS
A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

EPREUVE PRATIQUE

LES MANIPULATIONS IMPORTANTES ET INCONTOURNABLES

1. LA PRISE EN MAIN DE L'ARME ET LA REMISE DE L'ARME

Une arme est toujours transmise ouverte et déchargée, en la tenant par la longueur, de façon à ce que l'autre personne puisse la saisir par la poignée de crosse.

Il est intolérable de transmettre une arme fermée, même si elle est déchargée. Une arme fermée est et doit toujours être considérée comme chargée.

Le fait pour un candidat de rendre une arme fermée est éliminatoire.

2. LE CHARGEMENT DE L'ARME

Le candidat choisit une zone de sécurité dans laquelle il manipulera.

La zone de sécurité est un espace, un environnement dans lequel toute manipulation et utilisation ne présentent aucun danger visible ou prévisible. Cette zone peut devenir à tout moment un espace où le maniement d'une arme présente un danger. Il est donc nécessaire de rester attentif à toute modification de cet environnement.

Avant de charger l'arme il s'assure de l'état des canons.

Pour le chargement du fusil à canons basculants

L'arme est tenue les canons dirigés vers le sol à environ 1 m des pieds ; une main sur la longueur, l'autre sur la poignée de crosse.

Avec la main qui était sur la poignée de crosse le candidat introduit les cartouches dans l'arme.

La main vient ensuite se repositionner sur la poignée de crosse (aucun doigt sur les détentes ou sur le pontet).

Le candidat fait pivoter l'arme puis la referme en remontant la crosse, les canons ne bougeant pas.

Après s'être assuré que la zone de sécurité, qu'il a choisie au départ, n'a pas évolué il relève l'arme de façon maîtrisée (en la suivant des yeux, pouvant interrompre cette action en cas de nouveau danger).

Pour le chargement d'une carabine à verrou

Le candidat approvisionne l'arme, canon haut (approvisionner l'arme c'est introduire les munitions dans le magasin).

Il verrouille la culasse, canon bas dirigé vers le sol.

Après s'être assuré que la zone de sécurité, qu'il a choisie au départ, n'a pas évolué il relève l'arme de façon maîtrisée (en la suivant des yeux, pouvant interrompre cette action en cas de nouveau danger) et prend éventuellement la position d'attente.

3. LE DECHARGEMENT DE L'ARME

Le déchargement de l'arme se fait à l'inverse du chargement en appliquant les mêmes règles de sécurité.

4. LE PORT DE L'ARME DURANT LES DEPLACEMENTS

En action de chasse

L'arme est tenue canons hauts une main sur la longueur, une main sur la poignée de crosse. Aucun doigt sur les détentes ou sur le pontet.

Hors action de chasse

Fusil : il est cassé, déchargé et posé sur l'avant-bras ou sur l'épaule.

Carabine à verrou : elle est déchargée, culasse ouverte (ou enlevée) le pouce de la main portant l'arme obstrue la chambre et le magasin

OooOooo

LE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

1 LE DEPART

- ❖ L'inspecteur remet l'arme au candidat et lui signale le début de l'examen (l'examen ne se terminera que lorsque l'inspecteur le précisera au candidat)
- ❖ Le candidat choisit une zone de sécurité
- ❖ Il vérifie l'intérieur des canons
- ❖ Il charge l'arme, en respectant les règles de sécurité (voir ci-dessus).
- ❖ Il se dirige vers le premier obstacle

2 LE PARCOURS DE CHASSE SIMULE

2.1 PASSAGE DE LA CLOTURE ET DU FOSSE

- ❖ Choisir une zone de sécurité
- ❖ Décharger l'arme, en respectant les règles de sécurité et de façon maîtrisée
- ❖ Franchir l'obstacle arme ouverte (le franchissement de l'obstacle arme fermée est éliminatoire)

2.2 UNE FOIS LA CLÔTURE OU LE FOSSE FRANCHI

- ❖ Choisir une zone de sécurité
- ❖ Vérifier impérativement l'intérieur des canons
- ❖ Recharger l'arme, en respectant les règles de sécurité et de façon maîtrisée
- ❖ Le candidat se déplace ensuite vers le premier poste de tir

2.3 POSTES DE TIR

N° 1 : HAIE

N° 2 : MAISON

N° 3 : SILHOUETTE

- ❖ au poste de tir, le candidat se place en position d'attente (vérifier la position des pieds)
- ❖ Il attend les instructions de l'inspecteur (« plateau N° 1 prêt ? »)
Il tire ce plateau (pendant qu'il est à portée de tir) si les conditions de sécurité sont requises ou s'abstient dans le cas inverse.

NOTE : Le tir vers la haie, vers la maison ou vers la silhouette est « éliminatoire ».

- ❖ Lorsque le candidat décide de tirer, l'arme monte à l'épaule, il vise et ensuite un doigt vient sur la détente qu'il a choisie. (pas avant)
- ❖ Après un tir le candidat recharge toujours son arme.

Pour ramasser une munition (pleine ou vide)

Le candidat décharge son arme

Ramasse la munition arme ouverte tenue parallèlement au sol

Vérifie l'intérieur des canons

Recharge son arme.

Pour quitter le poste le candidat se tourne de façon opposée à l'inspecteur.

A la fin du parcours de chasse simulé l'inspecteur demande au candidat de lui remettre l'arme. Pour ce faire le candidat choisit une zone sécurisée, décharge l'arme et la présente ouverte de façon à ce que l'inspecteur puisse la saisir par la poignée de crosse.

3 L'ÉPREUVE DE TIR REEL

- ❖ L'inspecteur rappelle le déroulement du second atelier.
Les plateaux noirs, (symbolisant des espèces chassables) : à tirer s'ils partent dans de bonnes conditions de sécurité
Les plateaux rouges, (symbolisant des espèces protégées) : à ne pas tirer, **sous peine « d'élimination »**
Le fait d'épauler une silhouette est éliminatoire.
Un plateau « tirable » au départ peut devenir « non tirable » si le candidat attend de trop (par exemple le tir à hauteur d'homme est interdit)
- ❖ L'inspecteur remet l'arme au candidat qui doit vérifier impérativement l'intérieur des canons
- ❖ L'inspecteur remet au fur et à mesure les munitions au candidat qui charge l'arme et prend la position d'attente
- ❖ Le candidat avant chaque tir attend les instructions de l'inspecteur (« plateau N° .. Etes-vous prêt ? »)
- ❖ A la fin de l'épreuve, le candidat rend les munitions non tirées à l'inspecteur, puis le fusil ouvert et vide, **par l'avant de la cage** pour respecter les consignes de sécurité
- ❖ Il ramasse éventuellement les munitions tombées à terre.

4 LE DEMONTAGE DU FUSIL POUR LE TRANSPORT

4.1 DEMONTAGE DU FUSIL BASCULANT POUR LE TRANSPORT

- ❖ Le démontage de l'arme s'effectue toujours en respectant les règles de sécurité (choix d'une zone de sécurité.....)
- ❖ Le candidat vérifie les canons,
- ❖ ferme l'arme, canons vers le bas comme s'il la chargeait
- ❖ retire la longueur,
- ❖ manipule la clef pour séparer les canons de la crosse.
- ❖ Il range les trois parties dans la mallette.
- ❖ Il ferme la mallette.

4.2 RANGEMENT DU FUSIL SEMI-AUTOMATIQUE POUR LE TRANSPORT

L'inspecteur peut demander au candidat de ranger le fusil semi-automatique dans un fourreau souple.

- ❖ Il donne l'arme au candidat, canon vertical, culasse ouverte et magasin vide visible par le candidat.
- ❖ Le candidat prend l'arme et choisit la zone la plus sécurisée,
- ❖ vérifie la chambre visuellement, canon vers le haut,
- ❖ ferme la culasse avec le bouton-poussoir (attention à la position des mains lors de cette manipulation : risque de blessure),
- ❖ s'assure de l'absence de munition dans le magasin, canon toujours vers le haut (pousser le doigt dans le magasin pour s'assurer qu'il est bien vide),
- ❖ rouvre ensuite la culasse et vérifie de nouveau l'absence de munition dans la chambre, canon toujours dirigé vers le haut,
- ❖ récupère le fourreau dans le véhicule, canon vers le haut,
- ❖ saisit l'arme par le bec de crosse, incline le canon vers le sol tout en contrôlant sa zone de sécurité et range l'arme dans le fourreau, culasse ouverte.
- ❖ Il replace ensuite le fourreau dans le véhicule.

5 L'ÉPREUVE DE TIR AU SANGLIER COURANT

- ❖ L'inspecteur explique au candidat le déroulement de ce troisième atelier: d'abord un exercice de chargement et de déchargement avec des munitions factices, puis deux tirs

réels successifs sur le sanglier courant. Il met le candidat en situation et lui demande ce qu'il doit faire en arrivant à son poste.

- ❖ Le candidat doit :
 - signaler sa présence à son ou ses voisins de tir ;
 - matérialiser un angle de sécurité de 30° par rapport à son voisin ou ses voisins (5 pas vers le voisin de poste, puis 3 pas perpendiculairement) ;
 - annoncer le début de la battue ;
 - dans la zone de sécurité, après s'être assuré que la chambre et le magasin sont vides, vérifier l'intérieur du canon, culasse retirée ;
 - il doit charger son arme avec deux cartouches inertes dans la zone de sécurité (qui est ici la zone de tir) ;
 - se placer en position d'attente ventre au bois en respectant l'angle de sécurité ;
 - après quelques secondes, décharger son arme dans la zone de sécurité ;
 - dans la zone de sécurité, il doit recharger son arme avec trois cartouches (dont une inerte) ;
 - se placer en position d'attente ventre au bois en respectant l'angle de sécurité en attendant le 1^{er} passage du sanglier afin d'effectuer un tir ;
 - dans la zone de sécurité, il doit éjecter la cartouche, faire monter la suivante dans la chambre ;
 - se placer en position d'attente ventre au bois en respectant l'angle de sécurité en attendant le 2^{ème} passage du sanglier afin d'effectuer un nouveau tir ;
 - dans la zone de sécurité, il doit éjecter la cartouche, faire monter la suivante (cartouche inerte) dans la chambre ;
 - se placer en position d'attente ventre au bois en respectant l'angle de sécurité ;
 - après quelques secondes, il annonce le signal de fin de battue ;
 - il retourne dans la zone de sécurité, décharge son arme et laisse la culasse ouverte ;
 - il s'assure que ses coéquipiers ont entendu le signal de fin de battue ;
 - il enlève le repère matérialisant l'angle des 30° et ramasse ses douilles, sa carabine maintenue verticalement (canons vers le ciel) ;
 - il rend ensuite l'arme, magasin vide visible par l'examineur et culasse ouverte.

L'inspecteur déclare la fin de l'examen.

5.1 RAPPEL

Pour le chargement d'une carabine à verrou (dans une zone de sécurité)

Le candidat approvisionne l'arme, canon haut (approvisionner l'arme, c'est introduire les munitions dans le magasin).

Il verrouille la culasse, canon bas (dirigé vers le sol).

Il relève l'arme en prenant les mêmes précautions que pour le fusil et prend la position d'attente.

5.2 TIR DU SANGLIER

- ❖ Surveiller la sortie du sanglier.
- ❖ Le suivre en pivotant, canon vers le haut.
- ❖ Après l'angle de 30°, épauler, viser, puis tirer avant que le sanglier ne disparaisse derrière la haie (le doigt ne vient sur la détente qu'une fois que le candidat a épaulé et visé).
- ❖ Le candidat recharge son arme dans la zone de tir, la relève et reprend la position ventre au bois en respectant l'angle des trente degrés, il est ainsi prêt pour le second tir.
- ❖ Après le second tir, le candidat ramasse ses munitions (arme déchargée, culasse ouverte, canon dirigé vers le haut), il les remet à l'inspecteur ainsi que l'arme (remettre une carabine fermée est éliminatoire, de même que ne pas respecter l'angle de sécurité).

L'inspecteur déclare la fin de l'examen.

oooOooo

MOTIFS D'AVERTISSEMENT

- Fermeture du fusil en relevant les canons.
- Ouverture de l'arme, canons non dirigés vers le sol.
- Déplacement, fusil à l'horizontale.
- En attente de tir (réel ou simulé), fusil ou carabine épaulé ou canon(s) à l'horizontale.
- Ne vérifie pas l'intérieur des canons à la remise du fusil par l'inspecteur du permis de chasser (parcours simulé ou à la fosse).
- Doigt sur la détente, quel que soit l'endroit du parcours.
- Ramassage d'une douille au sol arme fermée ou non déchargée, canon(s) dirigés vers le bas et non vérification des canons.
- Passage d'une arme fermée entre deux personnes rapprochées, canons dirigés vers le sol, sans passer sur les pieds.
- Doigt sur le pontet ou la détente pendant les manipulations ou en déplacement Fermeture de l'arme à proximité immédiate des pieds.
- En déplacement, fusil fermé, canons dirigés vers un véhicule ou une habitation.

- ➔ **L'avertissement est signalé au candidat pour une faute grave non éliminatoire**
- ➔ **L'avertissement entraîne la perte d'un point de comportement général**
- ➔ **Le troisième avertissement provoque l'élimination directe**

CAS DES COMPORTEMENTS DANGEREUX DIRECTEMENT ELIMINATOIRES (pour fusil ou carabine)

- Départ intempestif d'un coup de fusil ou carabine, imputable au candidat.
- Canon(s) dirigé(s) vers une personne, arme fermée (toutes les personnes présentes sur le site comptent pour l'examen, sans exception).
- Fermeture de l'arme sur les pieds du candidat.
- Passage des obstacles fusil fermé (chargé ou non), ou fusil ouvert et chargé.
- Remise de l'arme à l'inspecteur du permis de chasser fermée (chargée ou non) .
- Tir à la hanche.
- Tir sans regarder la cible ou le plateau.
- Incorrection sur le parcours (paroles ou gestes).
- Non maîtrise manifeste de l'arme (recul/déséquilibre/chute...).
- Refus d'exécuter une action ordonnée par l'inspecteur du permis de chasser (ramasser les douilles au sol par exemple).